

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation des habitants relative aux établissements Horeca.

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Le « Comité de Vigilance Cureghem » constate que malgré toutes les réclamations depuis cinq ans et nos deux interpellations (avril 2023 et octobre 2023), le « Règlement relatif à l'exploitation d'un établissement horeca » n'est toujours pas respecté dans le quartier de Cureghem. Vous connaissez les adresses en infractions, nous vous les avons communiquées !

Nous avons pu constater, sans grande surprise, l'ouverture de nouveaux « restaurants » alors que l'Echevine de l'horeca et le Bourgmestre nous ont assuré d'arrêter les autorisations. Et pourtant, deux nouveaux établissements ont ouvert récemment dans la rue Brogniez (anciens magasins de vêtements). Cureghem, zone de non-droit ?

Peut-on obtenir l'autorisation de l'AFSCA sans le consentement de la Commune ? Il semblerait que oui, on peut obtenir une autorisation de l'AFSCA sans que le bâtiment soit en règle !

Le « Comité de Vigilance Cureghem » constate que dans notre quartier, lorsqu'un commerce de vêtements ferme, il se transforme inexorablement en restaurant ou en café. C'est le cas à la rue Brogniez et à la rue de l'Autonomie par exemple.

En fait, ouvrir « un café », « un coiffeur » sans autorisation, c'est facile. Il faut tout simplement créer une ASBL. Une association sans but lucratif peut gagner de l'argent et donc générer des revenus. Cependant, l'objectif principal de l'organisation doit être non lucratif : les activités doivent être principalement orientées vers la réalisation d'un but désintéressé. La loi impose que le but désintéressé poursuivi par l'ASBL soit déterminé de manière précise, comme l'aide aux enfants du tiers monde par exemple. L'objectif est alors de récolter des fonds grâce à des coupes de cheveux. Ainsi, tous les coiffeurs du quartier seraient-ils philanthropes, seraient-ils des mécènes, l'argent n'allant pas dans leurs poches mais vers les pays du tiers monde.

Le « Comité de Vigilance Cureghem » vous rappelle avec insistance qu'au moment où je vous parle, il y a encore des établissements en infractions et illégaux ! Vous connaissez les adresses ! Et vu le nombre d'e-mails que nous vous avons envoyé, nous sommes étonnés de votre inaction. Pourquoi ?

Nous exigeons que vous fassiez enfin respecter le règlement relatif à l'exploitation d'un établissement horeca. Et nous demandons avec insistance de limiter l'autorisation de certains types de commerces dans le quartier de Cureghem. Quitte à limiter le nombre « d'ASBL » dans la même rue.

En effet, il y a assez de coiffeurs, de snacks et de magasins de nuit dans le quartier.

Le « Comité de Vigilance Cureghem » vous encourage à répartir différemment les compétences étant donné qu'il y a très peu, peut-être aucune communication entre vous ! C'est du moins le ressenti de beaucoup d'Anderlechtois.

Le « Comité de Vigilance Cureghem » exige la fermeture des établissements illégaux et que ceux qui sont en infraction soient verbalisés ! Nous vous rappelons que certains « établissements » sont en infraction depuis le début de votre mandat. Et nous en avons encore parlé le 10 octobre lors du « Forum d'automne ». Mais rien, aucun changement depuis lors !

Le « Comité de Vigilance Cureghem » constate que malgré ses interpellations du mois d'avril et d'octobre relatives aux commerces, de nombreux « établissements » sont encore en infraction par rapport à l'article 7, §2 du règlement : « *Il est interdit à tout établissement horeca de dissimuler l'éclairage de son établissement ou d'en occulter les vitrines, vitres, ... aussi longtemps que s'y trouve(nt) un ou plusieurs clients* ».

Nous tenons à vous rappeler qu'au mois de décembre 2022, nous avons circulé dans le quartier en compagnie de Monsieur le Bourgmestre et de son Chef de Cabinet. Des promesses ont été faites, pourtant il n'y a toujours aucun changement notable ! Pourquoi ? C'est à se demander si la transversalité des services existe. Car il semblerait que travailler main dans la main n'est pas à l'ordre du jour !

Le « Comité de Vigilance Cureghem » vous rappelle aussi que la précédente Echevine avait pris l'engagement de mettre en place un logo certifiant la conformité des horeca et nous voulons savoir si le nécessaire a enfin été fait.

Les Anderlechtois de Cureghem se demandent à quoi bon avoir un règlement si celui-ci n'est pas respecté, pas appliqué. Mais, à Cureghem tout est permis, c'est une zone de non-droit et il y est inutile de demander un permis.

Il n'est pas normal que nous, habitant de Cureghem, vivions dans l'enfer de ce quartier. Si le travail était fait en amont, les personnes irrespectueuses ne séviraient pas à Cureghem.

Monsieur le Bourgmestre-Président met fin à la prise de parole du représentant des habitants.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les habitants de Cureghem nous ont régulièrement saisi de leurs plaintes à l'encontre des nombreux et graves problèmes de sécurité, ainsi que des innombrables nuisances qui rendent leur vie quotidienne incompatible avec le respect de leurs droits élémentaires de citoyens.

L'été dernier, il fut affirmé que jamais la Commune n'avait été aussi engagée dans la lutte contre ces phénomènes. Il fut promis des actions décisives. Or, ces dernières semaines, nous prenons connaissance de plaintes qui laissent entrevoir clairement que les problèmes peinent à trouver des solutions. Par ailleurs, la fin de l'année fut une nouvelle fois marquée par des incidents et des déprédations.

Ainsi, par exemple, nous apprenons qu'un « restaurant », nous parlons de deux restaurants maintenant, ne disposant pas de permis continue à fonctionner rue Brogniez. Rue de Fiennes, le trafic de drogue tient le haut du pavé, comme au coin de la rue Sergent De Bruyne. Dans cette même rue, des travaux sans permis se déroulent ainsi que fonctionnent des commerces illégaux (ceci de longue date selon les riverains). Ne parlons pas des abords (et de la station de métro « Clemenceau ») qui donne à voir des scènes hallucinantes (souvent en lien avec l'usage de stupéfiants dont le crack) incompatibles avec tout espoir de rendre la qualité de vie dans ce quartier acceptable. Nous nous souviendrons que les habitants avaient décidé, il y a quelques années, de « prendre en main » la situation faute de voir de véritables améliorations. Le risque est grand de voir à nouveau des initiatives de ce genre si des réponses rapides et convaincantes ne sont pas apportées à ces préoccupations légitimes, d'autant plus que de nouveaux phénomènes apparaissent. Les plus anciens se sont l'émergence de fausses librairies et, depuis quelques années l'émergence des coiffeurs. Il y a une huitaine de jours, il lui fut dit par un représentant de la zone de police que ces commerces et cette multiplication de coiffeurs coïncidait avec le blanchiment d'argent émanant du trafic de drogue ! Il s'agit là d'un phénomène très préoccupant. Il est évident que si une dizaine de coiffeurs ouvrent en l'espace d'un an et demi c'est qu'il y a un phénomène évident qui doit être étudié et traité.

Le Collège peut-il nous dire comment il compte agir concrètement en cette fin de législature afin de restaurer quelque peu l'ordre et la tranquillité publique dans un quartier qui souffre énormément ? Comment compte-t-il agir pour rassembler les moyens communaux, zonaux et extérieurs afin de rebâtir les fondements d'une confiance à l'égard des pouvoirs publics ?

G. VERSTRAETEN dit que Monsieur le Bourgmestre-Président a cru devoir arrêter l'interpellation par cause de manque de respect pour le Conseil et l'autorité publique. Mais en fait, il faut se poser la question de ce que l'on peut encore attendre des citoyens, lorsqu'on voit que le pouvoir public promet beaucoup mais réalise peu, et semble être en incapacité totale quant à ses responsabilités de base pour assurer le fonctionnement et l'exécution de compétences régaliennes de l'État, assurer l'état de droit, appliquer des règles égales à tout le monde et assurer l'ordre public dans les quartiers ! Selon lui, cela devient ainsi très compliqué d'attendre des citoyens qu'ils respectent le pouvoir public. Il ne défend pas qu'on remet en cause le pouvoir public en général mais comprend la colère des citoyens car l'image qui leur est donnée est lamentable. La non-gestion des problématiques graves à Anderlecht est incroyable et incompréhensible. A un certain point, si on n'arrive pas assumer ses responsabilités, il faut l'admettre. Dans ce cas, il vaut mieux transmettre simplement les compétences à la Région, mais continuer ainsi est juste insupportable.

G. BORDONARO comprend la colère des habitants et qu'à un moment donné, ils perdent patience. Pour lui, il y a vraiment un manque de respect vis-à-vis des habitants. A Cureghem, il existe plein de cafés et d'HoReCa mais aucun ne permet de s'y rendre en famille pour boire un verre. Ces commerces sont des endroits où on ne sait être en famille et passer du bon temps. On peut également citer un café qui a une activité économique « assez lucrative » à la rue Raphaël, il s'agirait d'une pseudo-ASBL qui se portent assez bien. A un certain moment, il faut arrêter de laisser faire ces cafés illégaux. Comment se fait-il que lorsqu'un habitant ou un propriétaire de Cureghem souhaite changer ses châssis, on l'empêche de le faire en lui imposant des lourdeurs administratives en tous sens. Par contre, des cafés ouvrent et referment leurs portes, deviennent des salons de coiffure, puis le lendemain deviennent un snack. Pour cela tout est possible ! Il y a donc un « deux poids et deux mesures », ce qui commence à être inacceptable.

Il comprend aussi la colère des habitants honnêtes, habitant le quartier depuis 40 ans, que l'on empêche de faire des choses après avoir économisé longtemps, alors qu'il y a des commerces qui font n'importe quoi. Apparemment on laisse tout faire. Il faut stopper « deux poids et deux mesures » par rapport à cette situation. De plus, certains cafés ne respectent pas le voisinage et provoquent des nuisances sonores. Les habitants ne savent même plus dormir correctement. Le groupe « PTB » a également interpellé à plusieurs reprises contre ces nuisances sonores, dénonçant les cafés qui font du bruit jusqu'à 3 h du matin alors que les enfants ne savent plus dormir la nuit et doivent aller à l'école le lendemain. Même le droit de dormir n'est plus autorisé à Cureghem. Il faut que cela change !

Monsieur le Bourgmestre-Président explique qu'une réunion a eu lieu dans son bureau pour traiter du fonctionnement du Conseil et que tous les chefs de groupes étaient d'accord pour dire qu'il fallait rendre la dignité aux débats. Il considère que lorsque le représentant des habitants fait un geste obscène devant les caméras du Conseil communal, cela ne blesse la dignité des débats. Il n'est pas plus digne de la part de certains Conseillers de dire quelque chose lors des réunions puis de dire le contraire devant les citoyens qui interpellent.

Madame l'Echevine COMER donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen COMER geeft lezing van het volgend antwoord:

Vous avez déjà posé pareille question fin octobre relative aux établissements Horeca à Cureghem. Une partie de ma réponse reste donc inchangée. Je vais surtout faire une mise à jour et expliquer comment nous nous attelons à réduire les nuisances provoquées par ces établissements.

Le Collège est, depuis le début de son mandat, devenu plus strict par rapport aux règles relatives à l'ouverture d'un établissement Horeca. La procédure est la suivante :

La localisation des établissements Horeca est déterminée par le service « Urbanisme ». Le Collège n'accorde plus de nouveaux permis d'urbanisme pour les établissements Horeca dans le quartier Cureghem.

Il se trouve cependant qu'un recours réussi est possible ; le permis doit alors être délivré. L'exploitation est régie par le règlement sur l'Horeca que mon prédécesseur a mis en place. Même s'il existe un permis d'urbanisme, une autorisation Horeca est nécessaire pour ouvrir pareil établissement.

Afin de délivrer une autorisation, nous vérifions un certain nombre de choses concernant l'exploitant. Un avis est également demandé à chaque fois à la police ainsi qu'au « SIAMU ».

Dans la pratique, nous constatons que les dispositions réglementaires ne sont pas toujours respectées. Sur base des constatations de la police ou sur base des plaintes des riverains, du personnel vérificateur communal convoque les gérants concernés à une audition par le Bourgmestre qui, lui, peut prendre un arrêté de fermeture pour une durée de 3 mois. Cela se produit très régulièrement.

Plus de 30 fermetures ont eu lieu dans le seul quartier de Cureghem. Les agents-constateurs ont relevé 77 faits sur les établissements du quartier « « Ropsy Chaudron-Mons » à la fin novembre, qui sont ensuite transmis pour établissement de PV SAC.

Nous continuerons à effectuer ces contrôles et à sanctionner les infractions. Les adresses que vous nous envoyez sont donc examinées. Par ailleurs, je peux vous informer qu'un arrêté de fermeture pour l'établissement du 129, rue Brogniez, a été signé et sera exécutable dans les prochains jours.

J'ai également tenu des réunions plus spécifiques avec la police pour améliorer la coopération et accélérer notre procédure de sanction afin que, surtout en cas d'infraction flagrante, nous puissions intervenir beaucoup plus rapidement.

Une révision du règlement est en cours afin que nous puissions atteindre ces objectifs.

Vous posiez également la question de la coopération entre les services. A ce sujet, une réunion hebdomadaire présidée par Monsieur le Bourgmestre ou Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme, de la « Prévention », de l'Horeca et de la « Propreté », ainsi que leurs services respectifs et la police, analysent les différentes situations et définissent les endroits où des interventions supplémentaires sont nécessaires.

Le budget 2024, approuvé en décembre, prévoit également un budget supplémentaire pour les services communaux de contrôle. Nous allons donc recruter du personnel supplémentaire qui établira des constats sur le terrain et sanctionnera des infractions. La procédure de recrutement a déjà été entamée.

Mevrouw de schepen COMER voegt toe dat ze bewust is dat het nog niet efficiënt werkt en dat het een werk van lange adem is. Ze is er wel zeker van dat de opeenvolging van betere controles en de sneller sanctionering op termijn wel effecten zullen hebben.

Monsieur le Bourgmestre-Président précise que G. VERSTRAETEN a parlé de l'Etat de Droit et de la nécessité de le restaurer. Il en est bien convaincu mais cela implique aussi qu'il faille respecter des règles aussi dans le chef des autorités publiques. Oui, celles-ci ont la volonté de mettre de l'ordre dans le quartier, veulent respecter les règles parce qu'autrement elles sont à chaque fois déboutées lors des recours, notamment du Conseil d'État. Les procédures sont trop longues à leur goût mais elles les respectent. Les deux adresses citées dans l'interpellation citoyenne ont fait l'objet d'arrêter de fermeture ou de la part du Bourgmestre. Il est vrai que cela a pris du temps parce qu'il a fallu convoquer et entendre les exploitants, établir des rapports et des PV, puis seulement prendre des décisions. C'est cela aussi l'État de droit.

Quant aux questions plus particulièrement liées à la sécurité, la mobilisation des forces administratives et policières est toujours présente, et il ne se passe pas une semaine sans que des opérations de toute envergure ne soient réalisées pour contrer les phénomènes les plus nuisibles à la qualité de vie des habitants de Cureghem. Il songe en particulier à la perturbation du « street deals », à la lutte contre le « mal logement », à l'encadrement des commerces générant des nuisances, à l'enlèvement des dépôts clandestins et à la lutte contre les rodéos urbains.

A titre d'exemple, rien que cette semaine, les services ont procédé à une huitaine d'auditions de gestionnaires de commerce, et ou de propriétaires de logements, à problèmes. Plusieurs fermetures ont encore été prononcées ces derniers jours.

Monsieur le Bourgmestre-Président précise que Madame l'Echevine COMER et ses équipes et avec l'appui du Cabinet de Bourgmestre et du service juridique travaillent à la réforme du règlement horeca pour qu'il devienne un outil plus performant dans la lutte contre les établissements posant des problèmes.

Les unités de police sont très visibles ces dernières semaines là où le « street deal » est le plus pressant. De nombreux habitants se réjouissent de cette situation et de cette présence renforcée : ce sont plus de 2.000 personnes qui ont été privées de liberté depuis l'été passé et plus de 200 kilos de stupéfiants qui ont été saisis.

L'établissement incriminé à la rue Sergeant De Bruyne a été fermé par un arrêté il y a plusieurs semaines déjà. La terrasse a également été démontée car elle générait des nuisances.

Tout le monde est ainsi impliqué par une coopération visant de près ou de loin la lutte contre les diverses formes de nuisances. Le Collège est conscient du chemin qui faut encore parcourir mais il est plus que jamais déterminés.

Le représentant des habitants réplique que le café est fermé mais que le mal persiste. Il ne pense pas manquer de respect vis-à-vis du Collège car mieux vaut montrer un doigt d'honneur devant le Conseil, que voir toutes les déviations en rue. Le café est effectivement fermé mais cependant, chaque soir, devant chez lui, il doit chasser des dealers et des consommateurs de crack. A Cureghem, lorsqu'un commerce de vêtements ferme, il se transforme inexorablement en restaurant ou en café, tel est le constat fait dans plusieurs rues situées à quelques pas de la Maison communale. Leurs clients consomment de l'alcool sans aucune modération, obstruent la rue, y hurlent, y font leurs besoins et y harcèlent les femmes.

Il est atterrant de savoir qu'il est possible d'obtenir une autorisation de l'AFSCA sans avoir obtenu un changement d'affectation !

Parler d'État de droit, est une chose facile lorsqu'on a les moyens de quitter le quartier de Cureghem ; aucun des bourgmestres d'Anderlecht n'en est issu. Parler d'État de droit, est donc chose facile lorsqu'on habite pas dans les bons quartiers.